



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

QUAND RENONCER C'EST AGIR

LES ATELIERS DU PUCA



PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

Retrouvez les Notes d'enjeux
Aménagement du territoire
en flashant ce QR code



Organisme national de recherche et d'expérimentation sur l'urbanisme, la construction et l'architecture, le Plan Urbanisme Construction Architecture, PUCA, développe à la fois des programmes de recherche incitative, et des actions d'expérimentations. Il apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

www.urbanisme-puca.gouv.fr



Plan Urbanisme Construction Architecture
Ministères Aménagement du territoire et Transition écologique
Arche Sud - 92055 La Défense cedex

Directeur de la publication

Sylvain Rotillon, secrétaire permanent du PUCA

Responsable de l'action

Dorine Laville, chargée de programmes de recherche et d'expérimentation

Synthèse proposée par Dorine Laville, PUCA

Maquette et mise en page

Bénédicte Bercovici, chargée de valorisation

Avril 2026

Photos : © Terra

Atelier du PUCA n°5
7 avril 2026



Préambule

L'aménagement du territoire s'est historiquement construit dans une logique d'action, de production et de développement : urbaniser, équiper, connecter, densifier. Des grands récits de la planification d'après-guerre aux politiques contemporaines d'attractivité, l'intervention publique s'est pensée comme moteur de transformation, inscrite dans une trajectoire de croissance et d'expansion spatiale. Or le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et les perturbations du cycle de l'eau ont fait prendre conscience de la nécessité d'intégrer les limites planétaires dans l'acte d'aménager, ce qui impose de revoir les modèles d'action et de réinterroger l'existant. L'action publique a commencé à fixer un cadre réglementaire pour répondre à ces nouveaux enjeux. Ainsi, les objectifs de « zéro artificialisation nette (ZAN) » portés par la Loi Climat et Résilience invitent à s'inscrire dans une logique de sobriété foncière en contenant, voire arrêtant, la consommation d'espace. Dans ce contexte, une question émerge : peut-on encore penser l'aménagement comme une addition de projets dans une logique de développement ne prenant pas (ou peu) en compte les enjeux environnementaux actuels et à venir, ou faut-il intégrer le renoncement comme une modalité explicite de l'action publique pour des projets à terme incompatibles avec cette compréhension des limites planétaires ? Renoncer ne signifie cependant pas abandonner toute ambition. Il peut s'agir de rendre sa place au vivant, de ne pas reconstruire après une catastrophe, de ne pas ouvrir à l'urbanisation une zone pourtant constructible mais qui serait à terme menacée ou de transformer des zones constructibles en zones naturelles. Certaines collectivités expérimentent déjà ces inflexions en s'appuyant notamment sur les documents de planification ; elles réduisent les droits à construire, protègent des espaces, privilégient la réhabilitation à l'extension. Or, au moment même où le ZAN est mis en œuvre dans les territoires, des messages contradictoires viennent bousculer les objectifs de sobriété foncière : il faut réindustrialiser, produire du logement, développer les énergies renouvelables, le nucléaire, etc. Dès lors, comment mettre en cohérence ces politiques sectorielles qui prennent peu en compte leurs effets cumulatifs ? Le renoncement est-il soluble dans une politique d'aménagement du territoire traditionnelle ?

L'aménagement du territoire est-il en mesure de dépasser ces contradictions et revêtir un rôle d'ensemblier pour structurer un destin collectif en permettant de renoncer à certains projets sans abandonner les territoires ? La notion même de renoncement mérite d'être interrogée. À quoi renonce-t-on concrètement ? À une école faute d'enfants en nombre suffisant ? À un équipement public jugé trop coûteux ? À l'urbanisation d'un secteur stratégique ? À un imaginaire de croissance illimitée ? Ou, paradoxalement, à certaines ambitions écologiques face aux contraintes sociales et financières ? Le renoncement touche à des représentations collectives, à des trajectoires territoriales, à des affects. Il engage des arbitrages entre générations, entre groupes sociaux, entre intérêts économiques et préservation des milieux voire de l'habitabilité à terme du territoire. Il peut être perçu comme un recul, une perte, voire une défaite politique. Mais il peut aussi être interprété comme une forme de lucidité, un acte de responsabilité ou une condition de soutenabilité. Dès lors, plusieurs pistes de débat s'ouvrent pour l'atelier : le renoncement peut-il être envisagé comme une modalité d'action publique à part entière ? Peut-on concevoir un aménagement sans consommation d'espace, sans perturbation accrue du métabolisme territorial, fondé sur la réversibilité, la sobriété et la réparation plutôt que sur l'expansion ? Quels instruments juridiques et financiers permettent — ou freinent — ces dynamiques ? Quel rôle pour l'État dans l'accompagnement des territoires qui renoncent ? Doit-il compenser, encadrer, accompagner, inciter, ou reconnaître politiquement ces choix ? Comment rendre socialement et politiquement acceptable le renoncement, sans l'assimiler à un abandon ? Enfin, si renoncer fait partie de toute trajectoire humaine et collective, la question centrale devient peut-être la suivante : comment transformer le renoncement en projet ? Non plus comme retrait subi, mais comme bifurcation choisie — une manière d'agir autrement face aux limites planétaires et aux mutations territoriales. Cette problématique invite ainsi à déplacer le regard : non plus seulement « que faut-il faire ? », mais « que devons-nous accepter de ne plus faire ? » — et à quelles conditions politiques, sociales et institutionnelles ?

Les ateliers du PUCA

Les ateliers du PUCA réunissent des chercheur(e)s et expert(e)s autour d'une thématique spécifique. A visée opérationnelle, chaque atelier produit une note d'enjeux destinée à éclairer l'action publique.

Les intervenant(e)s

Emmanuel Renard, président du pôle métropolitain de Caen Normandie Métropole et vice-président en charge de l'aménagement et du foncier à la Communauté urbaine de Caen la Mer, a évoqué le cas de la presqu'île de Caen. Les élus ont renoncé à engager un projet urbain de 35 hectares (EcoQuartier de 2500 logements et activités) dans cet espace.

Xenia Philippenko, géographe et maîtresse de conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale (Laboratoire TVES URL 4477), est revenue sur le cas de la relocalisation du village ultramarin de Miquelon, afin d'anticiper l'élévation du niveau de la mer.

François Granet, chef de pôle adjoint de la DREAL Auvergne Rhône Alpes et **Denis Fraysse**, responsable d'opérations routières, ont partagé leur expérience autour de la RN 122. Ce cas illustre un changement de modèle dans la manière de penser le désenclavement et le développement des territoires ruraux.

Alexandre Monnin, philosophe et enseignant chercheur, fut interrogé lors d'un échange préalable fin février avec Dorine Laville et Xavier Desjardins sur la notion de renoncement, notamment sur les raisons pour lesquelles le sujet reste un impensé des politiques. Il s'est aussi exprimé sur les conditions d'un ancrage du concept de renoncement dans l'action publique. Ces propos ont été rapportés et intégrés au débat collectif du 7 avril.

Le cinquième atelier du PUCA s’est tenu le 7 avril 2026 sur la thématique du renoncement. Réunissant une vingtaine de chercheurs et d’acteurs, l’atelier a mis en exergue trois exemples de renoncement : le cas de la Presqu’île de Caen qui a fait l’objet d’un renoncement à un projet urbain de 35 hectares, celui de la relocalisation du village de Miquelon rendue obligatoire par la montée des eaux, et celui de la requalification de la RN 122, passant d’un projet de contournement des bourgs à un travail sur l’aménagement de leurs traversées. Ces exemples ont ensuite permis d’interroger les enjeux du renoncement et la façon dont le sujet est abordé par les politiques publiques puis de dresser des pistes de mises en œuvre pour accompagner les acteurs dans ce nouveau paradigme de l’aménagement.

PRÉAMBULE

Pendant des décennies, agir pour les pouvoirs publics a voulu d’abord dire construire, produire, développer. L’action publique s’est dotée d’instruments, de grammaires, de métiers entièrement tournés vers le faire advenir. Or le changement climatique, l’accélération des risques et la raréfaction des ressources imposent aujourd’hui une mutation profonde : certains projets ne peuvent plus être menés à terme. Certains territoires ne peuvent plus être occupés comme ils l’ont été. Certaines infrastructures doivent être abandonnées, démantelées, rendues à la nature ou recalibrées à la mesure des besoins. Cependant, le renoncement est encore un acte marginal dans les politiques publiques de l’aménagement du territoire surtout quand il s’agit de l’appréhender non comme un aveu d’échec, mais comme un acte délibéré, anticipé et organisé, capable de redonner du sens à l’action publique et d’ouvrir un espace de redirection territoriale. La séquence « éviter, réduire, compenser » en est une illustration : l’évitement, pourtant consacré par la Loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, est souvent écarté pour basculer rapidement vers des mesures de compensation dont l’effet est pourtant souvent incertain.

La question centrale n’est donc pas « faut-il renoncer ? » mais plutôt comment faire du renoncement un acte politique assumé, collectif et porteur d’avenir ?

CE QUE RENONCER VEUT DIRE

La définition du renoncement a suscité de vifs débats au sein de l'atelier.

Pour certains participants, il faut lier les concepts de renoncement et de sobriété. En effet, la sobriété entendue comme « frugalité », « retenue » ou « parcimonie » implique le renoncement volontaire à des ressources disponibles (énergie, sol, etc.). Renoncer serait ainsi défini comme la capacité à « s'empêcher » de faire au nom d'objectifs supérieurs, notamment le respect des limites planétaires. A cette aune, le déménagement d'un village menacé par la submersion marine ne serait pas nécessairement un renoncement (du point de vue des politiques publiques), seulement une adaptation anticipée à l'évolution des contraintes.

D'autres proposent une définition alternative et qualifient de « renoncement », toute bifurcation dans l'action collective qui implique de ne plus faire comme avant et, surtout, de ne pas faire advenir ce qui était planifié, imaginé ou envisagé pour le futur. Ainsi, on peut qualifier de « renoncement », le fait de ne pas faire une route, un quartier ou une protection environnementale qui avaient été annoncés et « promis » publiquement.

En réalité, les deux ne s'opposent pas : le renoncement a des répercussions psychologiques, politiques, économiques ou encore sociales. Aucun renoncement ne va « de soi » et ne serait l'effet « mécanique » de l'accroissement d'un risque ou de l'émergence d'une pénurie : par exemple certains territoires comme les stations de ski refusent de renoncer à leur modèle en dépit du caractère inéluctable (et rationnel car objectivable) de leur transformation. A l'issue des débats sur la définition du renoncement, un consensus *a minima* s'est opéré autour du concept : « renoncer », du point de vue de l'aménagement du territoire, est un acte délibéré visant à mettre fin ou à faire évoluer un projet jugé incompatible avec les limites planétaires.

Le renoncement, dans l'acte d'(a)ménager, n'a pas une valeur morale

Le renoncement ne doit pas être mesuré à l'aune de la souffrance qu'il engendre, ni assimilé à une forme d'ascèse écologique. Si l'acte de renoncer peut être douloureux, il ne doit pas se confondre avec la pri-

vation. Ce n'est pas la fin d'une action, mais un point de départ vers une redirection. Renoncer est aussi un acte plus collectif qu'individuel : l'exemple du familistère de Guise le rappelle. Si Jean-Baptiste André Godin, son fondateur, promettait à ses ouvriers un mode de vie bourgeois, il ne pouvait leur garantir individuellement. En revanche, il pouvait leur proposer un équivalent à l'échelle collective, dans une perspective de coopération.

Le renoncement comme projet collectif

En raison de choix, selon leurs valeurs, les individus peuvent « renoncer » à des pratiques (prendre la voiture, arroser la pelouse, manger de la viande, etc.). Pour l'aménagement, le débat sur le renoncement ne porte pas sur le bien-fondé ou les limites de ces renoncements individuels. L'enjeu est de délibérer sur des bifurcations collectives. Les raisonnements sont alors très différents. Des économistes américains¹, qui ont interrogé des jeunes sur l'utilisation de Tik Tok, ont montré la difficulté à renoncer « individuellement » aux réseaux sociaux. Pourtant, une grande majorité de ces jeunes était favorable à une interdiction générale. On comprend bien le raisonnement : si je renonce seul, je me coupe de la vie collective ; si tous renoncent, je ne « perds » rien puisque toute la vie collective va se réorganiser sans ce réseau social. Dans le domaine des transports, des communications, et plus généralement pour toutes les activités en réseau, c'est le même raisonnement : en passant de l'individuel ou collectif, le débat sur le renoncement ne change pas seulement d'échelle, il change de nature.

Renoncer, c'est aussi ne pas s'engager

Le renoncement ne désigne pas seulement l'abandon d'un projet en cours : il peut aussi consister à ne pas s'engager dans des trajectoires futures que l'on sait incompatibles avec les évolutions du territoire et du climat. C'est déjà le cas dans des communes littorales menacées par l'érosion ou des stations de ski confrontées au recul de l'enneigement. À Miquelon, village de 600 habitants confronté à la montée des eaux, l'enjeu n'est plus théorique : renoncer est une question de survie.

¹ Leonardo Bursztyn, Université de Chicago, Benjamin Handel, Université de Berkeley - Octobre 2023

Renoncement, adaptation et atténuation : une articulation nécessaire

Le concept de renoncement se situe à l'interface de deux grandes logiques de l'action climatique : l'adaptation et l'atténuation. Dans ce cadre, le renoncement peut être analysé comme une réponse adaptative à des contraintes devenues sur le papier inévitables comme l'abandon de certaines zones exposées aux risques naturels, mais aussi comme un choix anticipé relevant de l'atténuation afin d'éviter des situations futures plus dégradées à l'instar des actions menées dans le Pays de Fayence où un « Plan Marshall de l'eau » a conduit à renoncer à délivrer des permis de construire pour préserver la ressource en eau.

LE RENONCEMENT PEUT-IL DEVENIR UN INSTRUMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Un levier pour réinterroger l'action publique

Le renoncement peut être une entrée féconde pour repenser les politiques d'aménagement du territoire. Il ne renvoie pas uniquement à une logique d'abandon, mais peut être compris comme une capacité à réinterroger l'action publique, notamment en permettant des retours en arrière ou des inflexions stratégiques. Dans cette perspective, le renoncement peut contribuer à ralentir l'inertie des processus administratifs et décisionnels, souvent orientés vers la poursuite ou l'extension des projets engagés. Il devient alors un véritable outil d'action publique, impliquant une réflexion approfondie sur :

- les conditions dans lesquelles un renoncement est possible ;
- les effets induits sur les politiques publiques ;
- et la chaîne de décision administrative et politique.

Par exemple, un choix de réduction de la production de logements dans un objectif de sobriété foncière, peut avoir des conséquences directes sur les ressources financières des collectivités territoriales dont une partie des recettes dépend de la dynamique de construction (taxe d'aménagement, fiscalité locale, etc.). Le renoncement suppose donc d'anticiper ces effets et d'imaginer des mécanismes compensatoires. Ces questions et les enjeux qu'elles soulèvent sont déjà explorés dans

les travaux de Isabelle Barraud-Serfaty et Nicolas Rio qui analysent l'évolution des modèles économiques urbains dans un contexte de ralentissement de la croissance et de transition écologique.

Le renoncement peut aussi conduire à une évolution des services publics en passant, dans le domaine de l'eau par exemple, d'un modèle où « l'eau paie l'eau » (financement des services par la consommation) à un modèle valorisant la sobriété où les économies d'eau seraient encouragées et financées autrement (*via* des mécanismes de tarification ou de financement public). De manière plus large, le renoncement invite à réinterroger la notion de service en renonçant aux infrastructures traditionnelles qui le supportent. Par exemple, il peut s'agir de renoncer à un projet de piscine dont le coût budgétaire et environnemental est trop élevé, sans pour autant renoncer aux bénéfices des services rendus par l'infrastructure remplacés par d'autres activités aux vertus similaires telles que la randonnée ou le taïchi pour les personnes âgées. Cependant, la pérennité de ces solutions alternatives suppose de garantir des budgets de fonctionnement suffisants, sans quoi ces dispositifs restent fragiles et temporaires. Cela implique aussi et surtout de repenser les modalités de mise en œuvre de l'action publique.

Quels critères pour que cela fonctionne ?

Pour que le renoncement se réalise dans de bonnes conditions, trois critères sont proposés :

- Démocratique plutôt qu'autoritaire : le renoncement requiert un processus de délibération et de coproduction.
- Anticipé plutôt que contraint : agir tôt ouvre des marges de manœuvre. Renoncer sous la pression d'une crise limite les options et amplifie les traumatismes.
- Organisé et non brutal : le renoncement ne peut s'imposer sans égard aux attachements des habitants et des élus. Renoncer prend du temps. La lenteur n'est pas un obstacle, c'est une condition du consensus et de la durabilité du renoncement.

Ces trois critères ne doivent cependant pas masquer la réalité : dans la grande majorité des cas observés, les territoires renoncent sous la contrainte ou au cœur d'une crise, faute que l'action publique ait su ou pu les voir venir. Le renoncement ouvre alors un espace d'incertitude, de tâtonnement et de recomposition progressive.

Attention à ne pas faire du renoncement un alibi

Plusieurs participants ont appelé à une vigilance particulière dans le recours au renoncement par les acteurs publics. Selon eux, le risque est que le renoncement soit instrumentalisé comme une forme d'ajustement passif à des trajectoires climatiques dégradées (par exemple une trajectoire de réchauffement à +4°C). Le développement d'une ingénierie du renoncement pourrait même servir d'alibi et être considéré comme une garantie permettant de s'adapter en toutes circonstances sans agir sur les causes. Le renoncement doit au contraire être une condition pour rompre avec les logiques de « business as usual », ce qui implique de mettre en place les transformations structurelles nécessaires à la transition écologique. Les enseignements de la séquence « Éviter, réduire, compenser » doivent à ce titre être tirés : la compensation est presque systématiquement mobilisée aux dépens de l'évitement. La maîtrise du renoncement doit donc s'inscrire dans une stratégie globale articulant adaptation et atténuation, et non s'y substituer. Surtout, le renoncement doit être une option pensée dès la conception des projets.

LE RENONCEMENT EST UN IMPENSÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES ALORS MÊME QUE LES TERRITOIRES S'EN SAISISSENT DÉJÀ. POURQUOI ?

On sait faire advenir. On ne sait pas renoncer

Le renoncement intervient souvent quand la politique publique est déjà lancée et difficile à redresser. Face au renoncement, l'administration peine à trouver les pistes d'actions. En effet, elle a été façonnée par une histoire du projet : pendant longtemps, agir c'était construire, et construire c'était réussir. Ce qui se retire est bien plus difficile à chiffrer et à raconter. On sait mesurer l'impact d'un nouveau projet ; on sait beaucoup moins évaluer les coûts évités, les risques conjurés, les ressources préservées. La notion de « coût d'opportunité » (outil économique pourtant bien établi) reste largement absente des évaluations de politiques publiques. Les acteurs privés, eux, ont déjà intégré ces changements d'horizon dans leurs modèles d'affaires et de risques : le renoncement n'est pas invisible pour eux, il est déjà une stratégie de déploiement.

Renoncer paraît spontanément négatif et est souvent perçu comme un échec des politiques publiques. Face à la nécessité de bifurquer, l'État doit trouver sa place, renoncer est comme un moment de vérité pour l'action publique. L'État peut imposer le renoncement mais, sans le préparer, il suscite des résistances durables : en 2014, le Président de la République annonce lors de sa venue à Miquelon un Plan de Prévention des Risques Littoraux qui rend le village inconstructible. La réaction des habitants est immédiate : choc, déni, colère. A ce moment, la question de la relocalisation des habitants était un horizon encore lointain, bien que les effets de l'élévation du niveau de la mer étaient déjà documentés.

Les instruments sont décalés par rapport aux réalités territoriales

Les documents réglementaires reposent souvent sur des données scientifiques anciennes, pensées pour des territoires qui se transformaient peu. Aujourd'hui, les territoires évoluent rapidement sous la contrainte climatique et il est difficile d'anticiper le rythme et l'intensité des aléas climatiques futurs. Les politiques locales se construisent sur des informations devenues inexactes. Les modèles sur lesquels s'appuient les différentes prévisions sont élaborés à partir de données passées, observées, or ce que nous expérimentons désormais ne s'est jamais produit. Les données utilisées dans les projets correspondent à celles mobilisées à l'échelle de l'étude ; elles sont figées alors que le territoire continue d'évoluer pendant la durée de réalisation des projets. Il ne s'agit donc plus seulement de définir une stratégie fixe, mais d'imaginer une trajectoire d'aménagement plus souple et adaptable.

Dans le cas de la Presqu'île de Caen par exemple, le plan de prévention multi-risques de la basse vallée de l'Orne, bien que récent, est fondé sur des données déjà dépassées. Ainsi, lors du lancement du projet d'EcoQuartier sur l'ancienne zone industrialo-portuaire de la presqu'île, toutes les validations administratives étaient réunies. Les feux étaient au vert pour signer avec les promoteurs. C'est à la faveur du dernier rapport du GIEC et du Haut conseil pour le climat alertant sur les conséquences de l'élévation du niveau de la mer et surtout des interrogations du directeur de la société publique locale d'aménagement sur l'impact au quotidien de cette élévation que les élus ont finalement renoncé au projet.

Les territoires, laboratoires d'expérimentation mais sous les radars de l'Etat

Les renoncements ne se distribuent pas au hasard : ils se concentrent essentiellement sur les littoraux et en moyenne montagne ; ce sont les avant-postes du changement climatique. Ces territoires, déjà plus vulnérables, préfigurent une situation qui se généralisera. Loin d'être des cas isolés, ils doivent être considérés comme des situations d'apprentissage pour l'ensemble de l'action publique. Un recensement d'environ 70 cas de renoncements mené dans le cadre d'un projet de recherche financé par la Caisse des Dépôts révèle qu'ils échappent en grande partie aux radars des politiques publiques. Les territoires sont indéniablement en avance par rapport à l'État central : au contact direct des réalités locales et des besoins concrets des habitants, cette proximité leur permet d'innover, d'expérimenter et d'adapter leurs réponses. A l'inverse, les politiques nationales apparaissent plus lentes, standardisées et parfois décalées face à la diversité des situations locales.

Le projet de désenclavement du bassin d'Aurillac en déviant la RN122 dans les traversées des bourgs illustre bien ce décalage entre la décision publique (Etat ou grandes collectivités) et la réalité vécue par les habitants qui vivent le territoire au quotidien. Alors que des grands projets de déviations étaient soutenus par les élus de premier plan en lien étroit avec le préfet de département, des concertations menées localement auprès des habitants et des maires ont montré qu'une partie importante de la population ne se reconnaissait pas totalement dans cette vision du désenclavement centrée sur l'amélioration de la fluidité automobile et la réduction du temps de parcours. De nombreux habitants, dont certains nouveaux arrivants qui ont choisi de s'installer en milieu rural pour y trouver un cadre de vie plus apaisé, exprimaient surtout une attente en matière de qualité de vie, de paysage, de développement de mobilités actives et de maintien des commerces de centre bourg. Cet exemple met ainsi en évidence la coexistence de deux visions du développement territorial. D'une part, une approche relativement traditionnelle, historiquement promue par l'État central, fondée sur des logiques d'infrastructures structurantes et de désenclavement. D'autre part, une approche plus récente, centrée sur l'habitabilité des territoires, la qualité de vie et la vitalité des centres-bourgs, portée par les acteurs de proximité en particulier les communes, les services déconcentrés et les habitants eux-mêmes.

TRANSFORMER LE RENONCEMENT EN PROJET : LE MOTEUR HABITANT

On peut renoncer à un projet sans abandonner un territoire. La clé est de faire du renoncement le point de départ d'une redirection : refaire territoire, élaborer un nouveau récit, mobiliser les attachements, déployer une ingénierie adaptée et trouver les bons financements.

Travailler les attachements, pas seulement l'acceptabilité

On ne comprend pas le renoncement si on ne comprend pas ce à quoi les individus sont attachés surtout quand il s'agit de renoncer à certains éléments du quotidien, notamment lorsqu'ils sont constitutifs du cadre de vie, des usages ou de l'attachement au territoire. La sociologie des attachements telle que développée par Antoine Hennion² nous invite à dépasser la seule question de la rationalité ou de l'acceptabilité : renoncer, c'est renoncer à des modes de vie, à des souvenirs, à des transmissions, à des liens, à un réseau d'associations entre humains et non humains (cf Bruno Latour³). Parfois il n'y a même pas besoin d'être usager pour être attaché à un objet ; c'est ce qu'il représente ou permet qui a de la valeur. Par exemple une patinoire peut donner l'image d'une ville dynamique ou être liée à un souvenir personnel. L'exemple du diesel analysé par Giuliano da Empoli est une bonne illustration pour étudier le système d'attachements liés au carburant (infrastructures, objets techniques, politiques publiques, usages sociaux ...). Le diesel crée une dépendance collective et devient un objet politique : toucher au diesel c'est toucher aux attachements et aux modes de vie. Il est donc important de ne pas opposer écologie et modes de vie car c'est prendre le risque d'alimenter le ressentiment et les logiques réactionnaires.

Ce travail sur les attachements est donc indispensable pour éviter le renoncement aux ambitions écologiques. La notion de ville du quart d'heure en est une illustration : entrée en tension avec des attachements perçus comme des formes de liberté, elle a alimenté des théories du complot à haute intensité au motif qu'elle serait un moyen de

2 *Une sociologie des attachements : d'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur* - 2004

3 *Changer de société, refaire de la sociologie* - 2005

restreindre les déplacements, de « confiner » les habitants dans leur quartier, d'opérer un contrôle social généralisé⁴ ...

Prendre le temps pour élaborer un nouveau récit

Pour permettre au renoncement de devenir trajectoire, il faut laisser le temps aux personnes de forger un nouveau récit collectif. À Miquelon, le processus de renoncement a nécessité un véritable travail de deuil, passant d'une trajectoire du déni à l'acceptation. L'acceptation s'est construite par étapes : le passage de deux tempêtes en dix jours en 2018 a d'abord permis une prise de conscience du risque existant et à venir, renforcée au fil des années par l'arrivée d'ouragans de plus en plus fréquents et proches de chez eux. Les habitants ont dès lors accepté d'entamer la transformation de leur territoire. En 2020, la nouvelle équipe municipale a fait de la relocalisation l'un de ses projets phares, et a demandé le soutien de l'État. Celui-ci s'est d'abord concrétisé par l'organisation d'un atelier des territoires pour repenser l'avenir du village de Miquelon, suivi par le lancement d'études, la recherche de financements et la concertation avec les habitants. Sur cette base, la construction d'un nouveau récit pouvait se faire. Une fois le lieu du futur village déterminé par les habitants eux-mêmes, des fouilles archéologiques furent menées et des vestiges anciens découverts. L'histoire offrait aux habitants une projection dans le devenir du lieu, comme un retour vers l'endroit où leurs ancêtres avaient déjà vécu. Des marches symboliques d'élèves furent également été organisées. C'est l'ensemble de ces démarches, alliant co-construction citoyenne, volonté politique et soutiens techniques et financiers, qui a permis de construire un récit et un futur désirable.

La littérature peut aussi jouer un rôle dans la construction du récit à l'instar du roman de Camille de Toledo « L'internationale des rivières » qui se déroule en 2030, dans un monde où les rivières, les lacs et d'autres phénomènes naturels deviennent juridiquement des personnes dotées d'une voix et d'un visage pour exprimer leurs besoins. Ce roman de politique-fiction offre un point de vue rétrospectif qui permet de penser une trajectoire et de tisser un fil rouge pour une communauté. Le récit permet de se projeter, c'est le point de départ d'une redirection.

⁴ <https://millenaire3.grandlyon.com/ressources/2024/veille-m3-ville-du-quart-d-heure-et-theories-du-complot-quand-l-ecologie-provoque-des-reponses-immunitaires-a-partir-de-logiques-identitaires>

TRANSFORMER LE RENONCEMENT EN PROJET : LE MOTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE

Faire évoluer les outils et/ou en inventer de nouveaux

Pour accompagner le renoncement, l'action publique doit être en capacité de développer une nouvelle grammaire. Il faut apprendre à utiliser de nouveaux verbes : suspendre, réaffecter, défaire, démanteler et surtout adapter voire développer de nouveaux outils. Sur la presqu'île de Caen, les documents de planification ont ainsi été adaptés pour intégrer les enjeux climatiques et démographiques. Le PLUi « Habitat et Mobilité » a notamment pris en compte les travaux du GIEC normand⁵ ; il est désormais conçu pour évoluer et s'ajuster progressivement. En matière de logement par exemple, la baisse du nombre d'habitants à l'horizon 2040 (290 000 au lieu de 300 000) a conduit à réorienter la stratégie afin de la rendre plus cohérente avec les dynamiques démographiques et les ressources disponibles. Ainsi le Projet d'aménagement et de développement durable du PLUi a réajusté les objectifs de production du nombre de logements et a privilégié la densification et la rénovation du parc existant tout en conservant des objectifs de qualité du cadre de vie.

Le nombre de logements à construire a été revu à la baisse, en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant. La même logique s'applique au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui doit désormais intégrer les enjeux de transition, notamment en matière de qualité de l'eau et des sols. Cela suppose de changer de grille de lecture et d'adopter une approche systémique, à différentes échelles spatiales (en expérimentant par exemple des aménagements transitoires) et temporelles (se projeter à l'horizon 2100 ce qui correspond à douze mandats).

Il faut aussi imaginer de nouvelles cartographies. Sur la presqu'île de Caen les cartographies ont intégré les espaces potentiellement immergés pour anticiper les logiques de transition et même de déconstruction dès 2050, avec la perspective à l'horizon 2100, d'un grand parc maritime urbain. Cette approche suppose d'intégrer une complexité accrue, notamment dans des espaces déjà planifiés ou construits, où

⁵ <https://www.normandie.fr/giec-normand>

certaines infrastructures stratégiques (université, équipements culturels) doivent être maintenues. Enfin, certains outils déjà existants sont particulièrement bien adaptés pour penser le territoire dans un contexte d'incertitude. À Caen la Mer, le territoire s'est appuyé sur le Projet Partenarial d'Aménagement pour travailler le projet de territoire à l'échelle de l'estuaire, au regard des enjeux climatiques, espace géographique plus pertinent que celui des collectivités territoriales administratives.

Développer de nouvelles capacités, modifier les modes de fonctionnement

Accompagner le renoncement suppose le développement d'une véritable ingénierie. Même en l'absence de modèle unique, cela implique de savoir identifier plus tôt les situations qui perdent leur sens, d'être capable de bifurquer, de disposer de modes de gouvernance adaptés, de ressources financières permettant d'accompagner le retrait, et d'une capacité narrative suffisante pour rendre le renoncement compréhensible et acceptable et en faire non pas un échec, mais un choix stratégique. Il s'agit aussi d'intégrer la dimension humaine : à Caen, l'abandon du projet d'EcoQuartier a été vécu très difficilement par certains acteurs, notamment ceux qui travaillaient dessus depuis plusieurs années. La décision s'est faite dans un contexte de forte charge émotionnelle, parfois « dans les larmes ». Cela révèle un enjeu managérial important dans la conduite des projets publics, notamment lorsqu'ils impliquent un changement ou un abandon. Au-delà de la seule question des projets de renoncement, les modes d'organisation des services doivent aussi être revus. L'aménagement du territoire implique une approche transversale et transdisciplinaire qui appelle à une nouvelle organisation et de nouveaux modes de faire. Bien sûr, cela ne peut de faire sans un accompagnement des agents.

Financer le renoncement à la hauteur des besoins

Renoncer coûte : reconversion, démantèlement, renaturation, compensation des agents affectés, perte de recettes fiscales pour les petites collectivités... À Miquelon, si le fonds Barnier a permis de financer les rachats de parcelles et la déconstruction, l'enveloppe allouée peut s'avérer insuffisante au regard de l'ampleur des besoins, même si la possibilité offerte par la Banque des Territoires d'emprunter sur plusieurs décennies a permis à la collectivité de trouver les ressources

suffisantes pour financer le projet. Une réflexion s'impose donc sur l'ingénierie économique et financière du renoncement, notamment sur la comptabilité environnementale et la monétisation des immobilisations écologiques. La question des recettes des collectivités est en effet centrale : si l'on renonce à produire des logements, quelles seront les conséquences sur les finances locales ?

Accepter de changer de posture

Les cas de Miquelon, de la presqu'île de Caen ou de la RN 122 montrent que l'État peut être un partenaire décisif à condition d'assumer un changement de posture : passer d'une position d'aménageur à une position d'écoute et de co-construction. Les services déconcentrés ont un rôle clé à jouer. La DREAL AURA, en accompagnant en « temps masqué » la requalification des traversées de bourgs par la RN 122, a transformé une commande de désenclavement routier en projet de maintien de la vie locale. Le PPA estuarien de Caen qui associe les services de l'Etat déconcentré, montre qu'il est possible de combiner étude et changement de cap en même temps. Il faut aussi oser, imaginer et pourquoi pas inaugurer ce à quoi on renonce : les forêts que l'on maintient, les terres que l'on restitue à la nature, les projets que l'on abandonne au profit de la résilience. Renouveler le regard et communiquer autour du renoncement, c'est lui redonner une valeur politique et démocratique.

CONCLUSION

Le renoncement n'est pas la fin de l'action publique : il en est l'exigence la plus haute. Savoir bifurquer à temps, faire du retrait un acte assumé et porteur de sens, c'est refonder la capacité de l'État et des territoires à agir dans un monde qui change plus vite que ses instruments. Dans un ouvrage paru en 1982⁶, Peter Hall faisait l'étude d'échecs retentissants de la planification (notamment le Concorde et le réseau ferroviaire de San Francisco) : qu'avaient-ils tous en commun ? Celui d'une incapacité – économique, politique, psychologique – à renoncer à l'idée initiale, malgré les changements de contexte et les alertes.

Avec le renoncement, la science trouve une nouvelle place dans la décision publique. À Caen La Mer, c'est le dernier rapport du GIEC qui a fondé le changement de cap. Ce rapport à la science ne ferme pas le débat politique, il le rouvre en introduisant l'incertitude et la délibération.

Mais le renoncement ne doit pas devenir un alibi. Il ne saurait justifier le maintien de trajectoires à 4°C ni se substituer aux politiques d'atténuation. Comme le rappelle Alexandre Monnin, il faut distinguer la désaffectation légitime de ruines réelles de la « ruine par anticipation » qui peut masquer de simples logiques de fermeture et de spoliation. Le renoncement bien conduit doit ouvrir la voie à des alternatives, pas à leur destruction. Les territoires aux avant-postes du changement climatique nous montrent la voie. Ils ne sont pas des exceptions : ils sont des situations d'apprentissage pour l'ensemble de l'action publique. Il reste maintenant à doter celle-ci des instruments, des récits et des financements qui feront du renoncement ce qu'il doit être : non pas un moment de défaite, mais un moment de vérité et de refondation.

6 P. Hall, *Great planning disasters*, University of California Press, 1982

Les ateliers du PUCA
7 avril 2026

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

**Le renoncement comme projet de territoire :
le cas de la relocalisation de Miquelon**
(Saint-Pierre-et-Miquelon, Outremer)

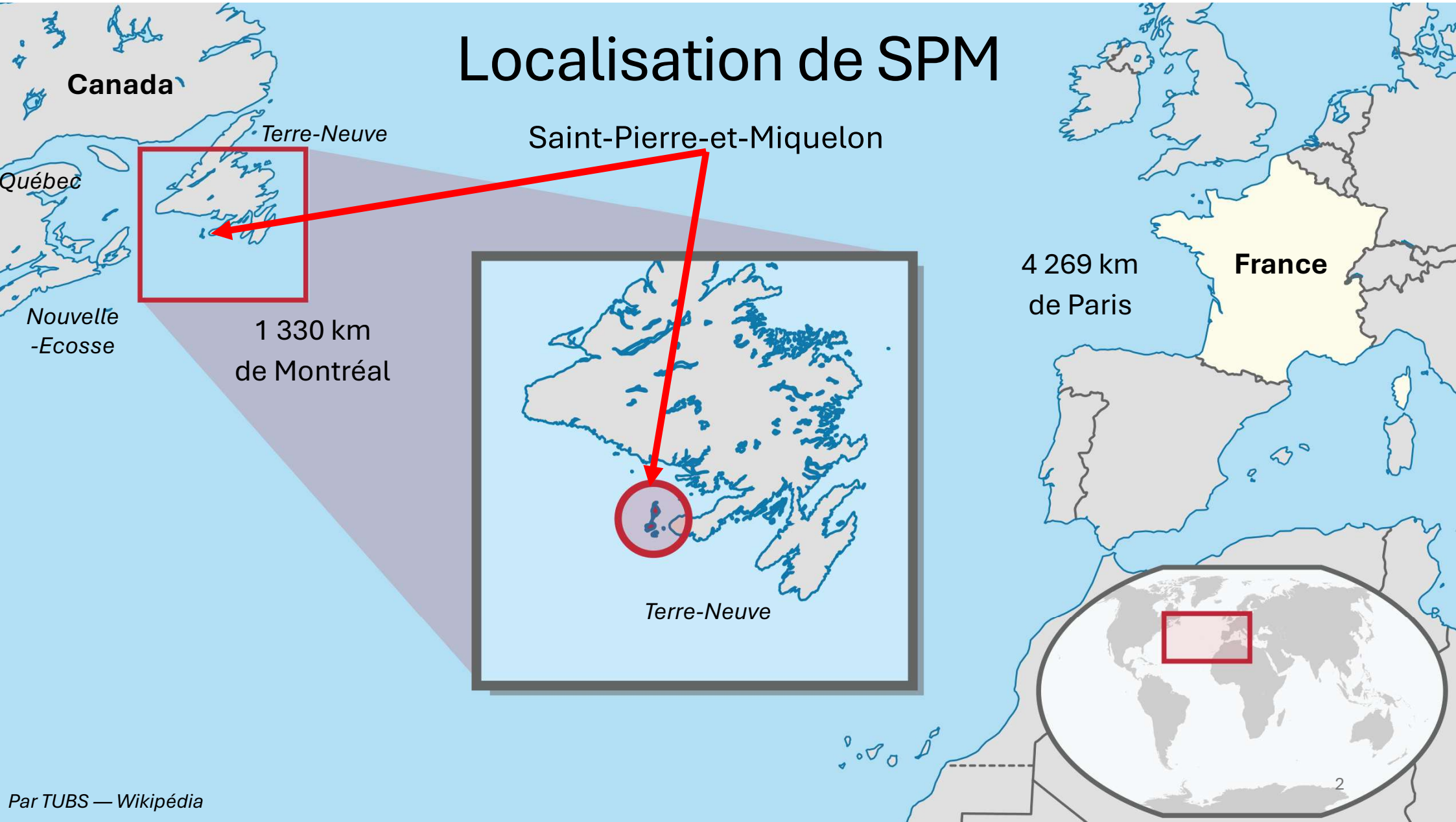
Xénia Philippenko
Maîtresse de conférences

Université du Littoral Côte d'Opale
Laboratoire TVES – URL 4477
Dunkerque / Lille

xenia.philippenko@univ-littoral.fr

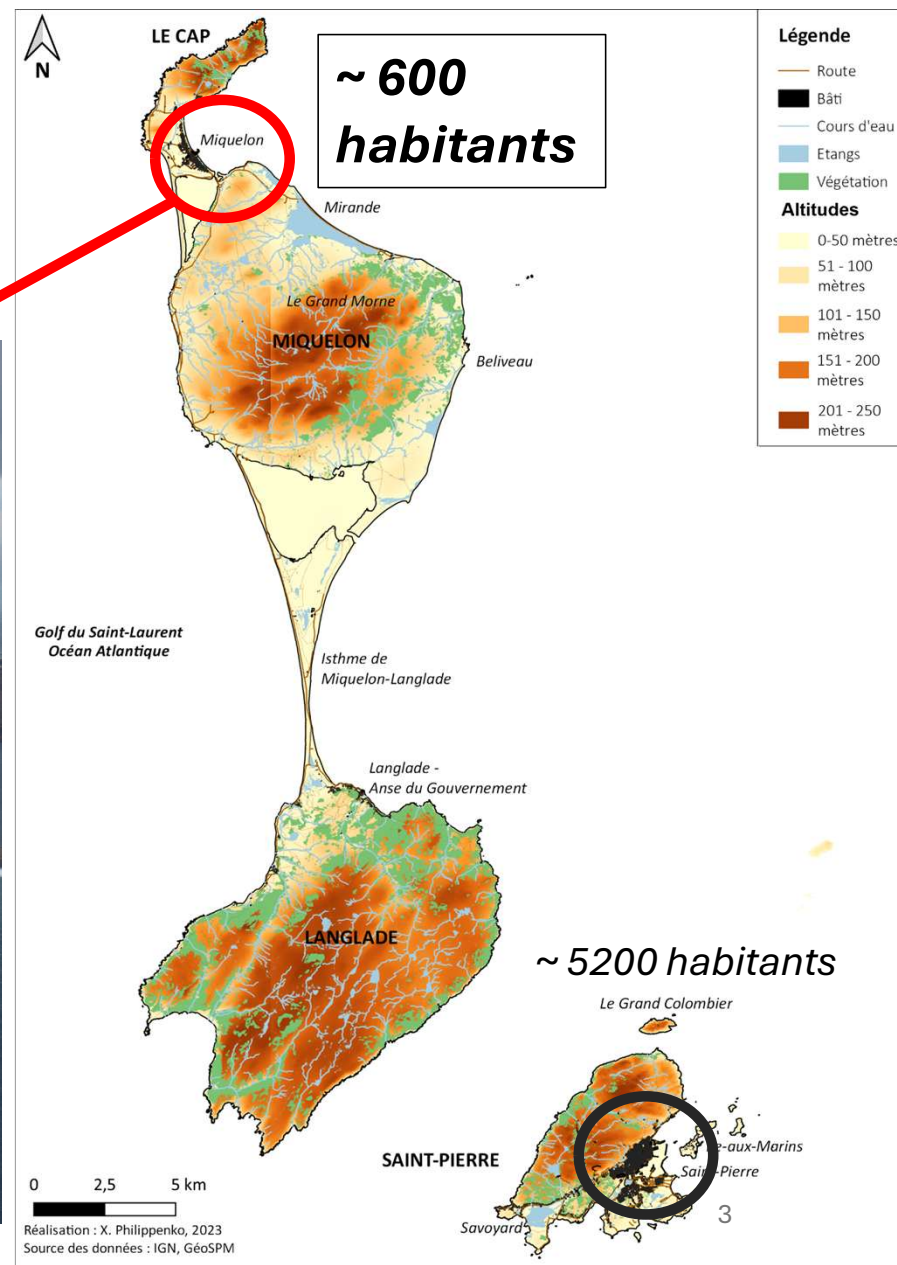
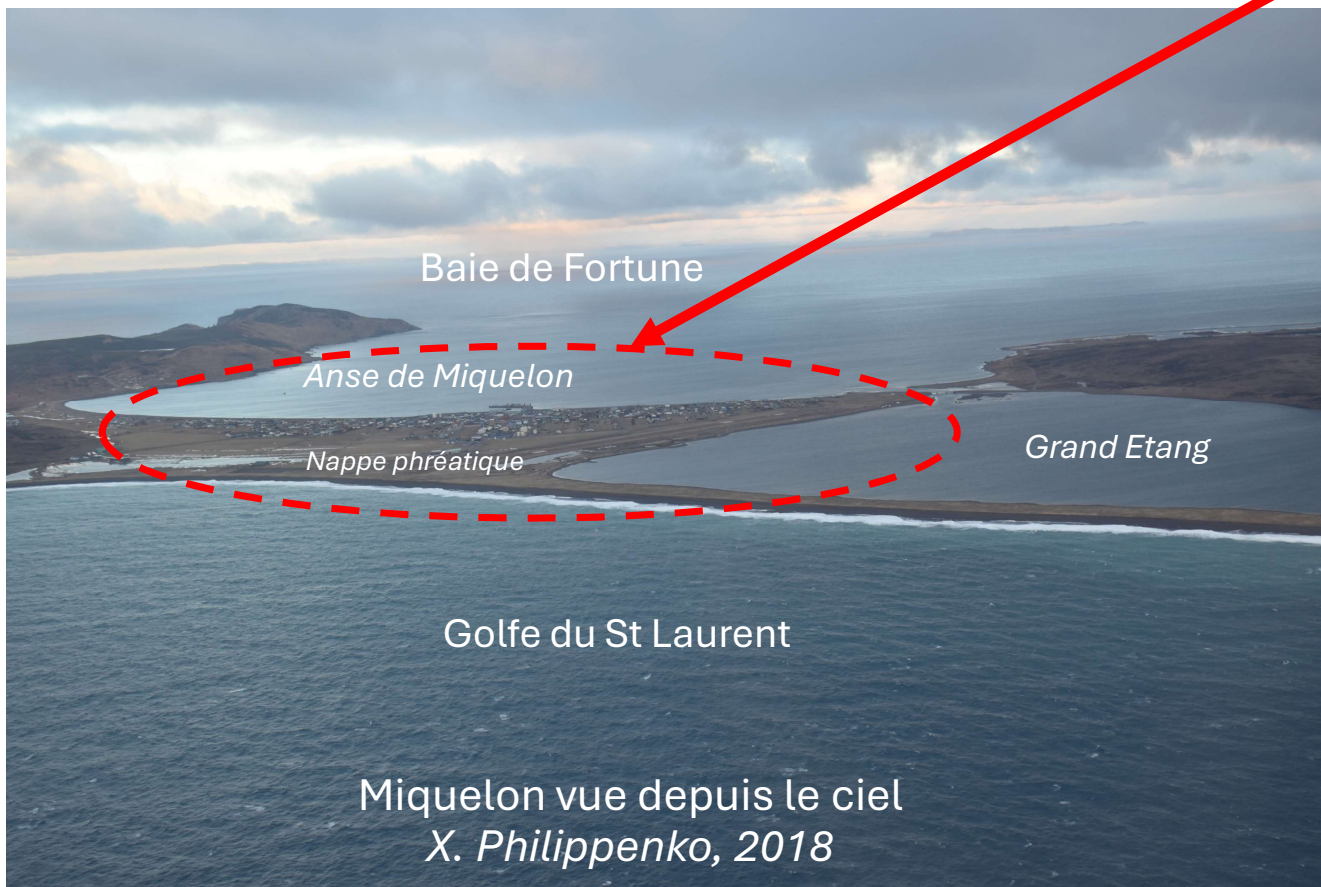


Localisation de SPM



Un village exposé

SPM : 242 km² pour un point culminant à 240 m

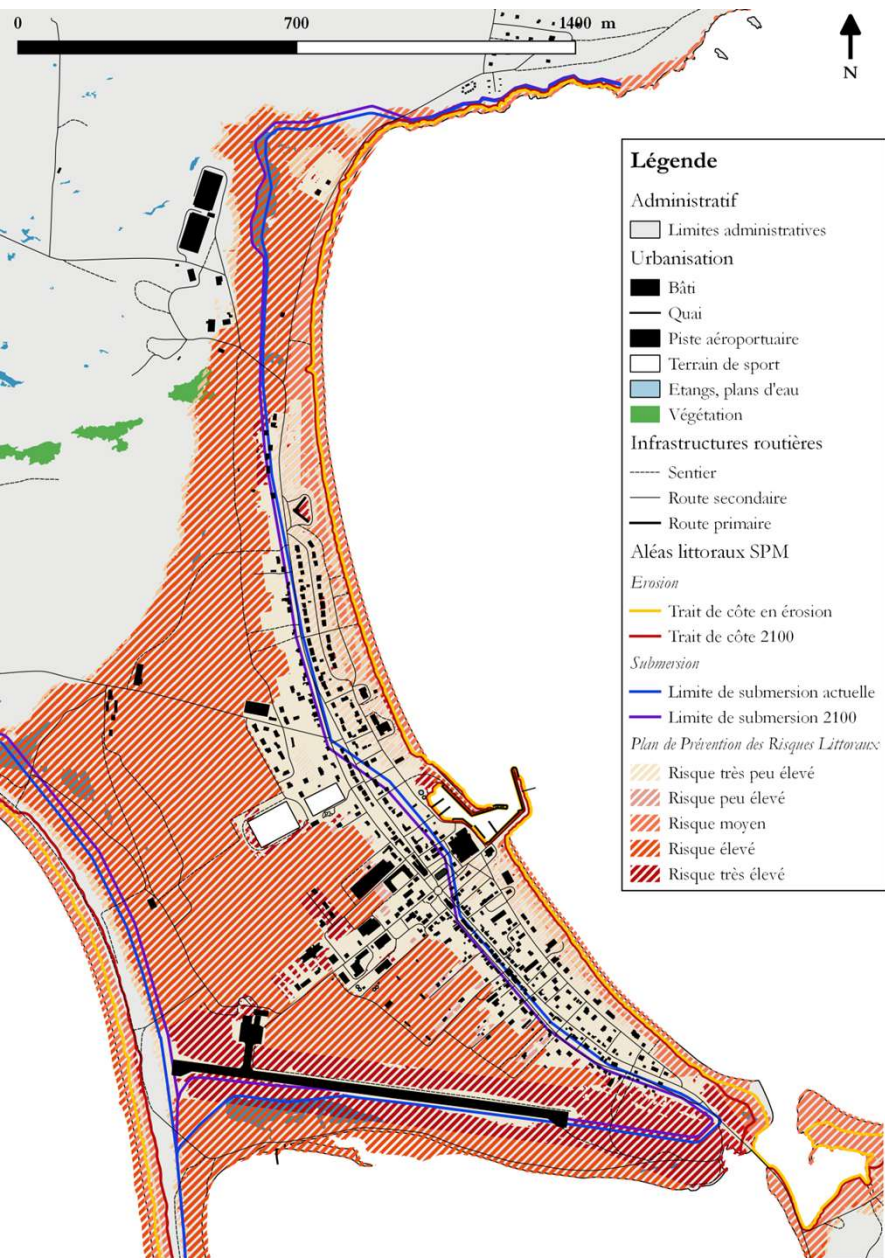


Un village exposé

Altitude max : 2 mètres au-dessus du niveau de la mer



Miquelon vue depuis la mer
X. Philippenko, 2021

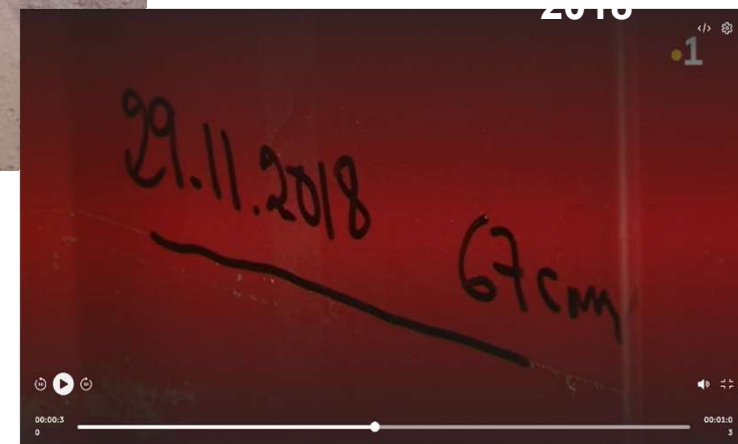


Un village exposé

Périmètre entier du village sous Plan de Prévention des Risques Littoraux = **inconstructible**



Source : DTAM



Source: SPM la 1ère

Du renoncement imposé à la bifurcation choisie

Miquelon vers la recomposition spatiale

Processus de concertation



2014

2018

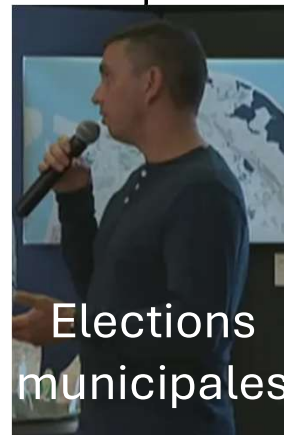
2019

2020

2022

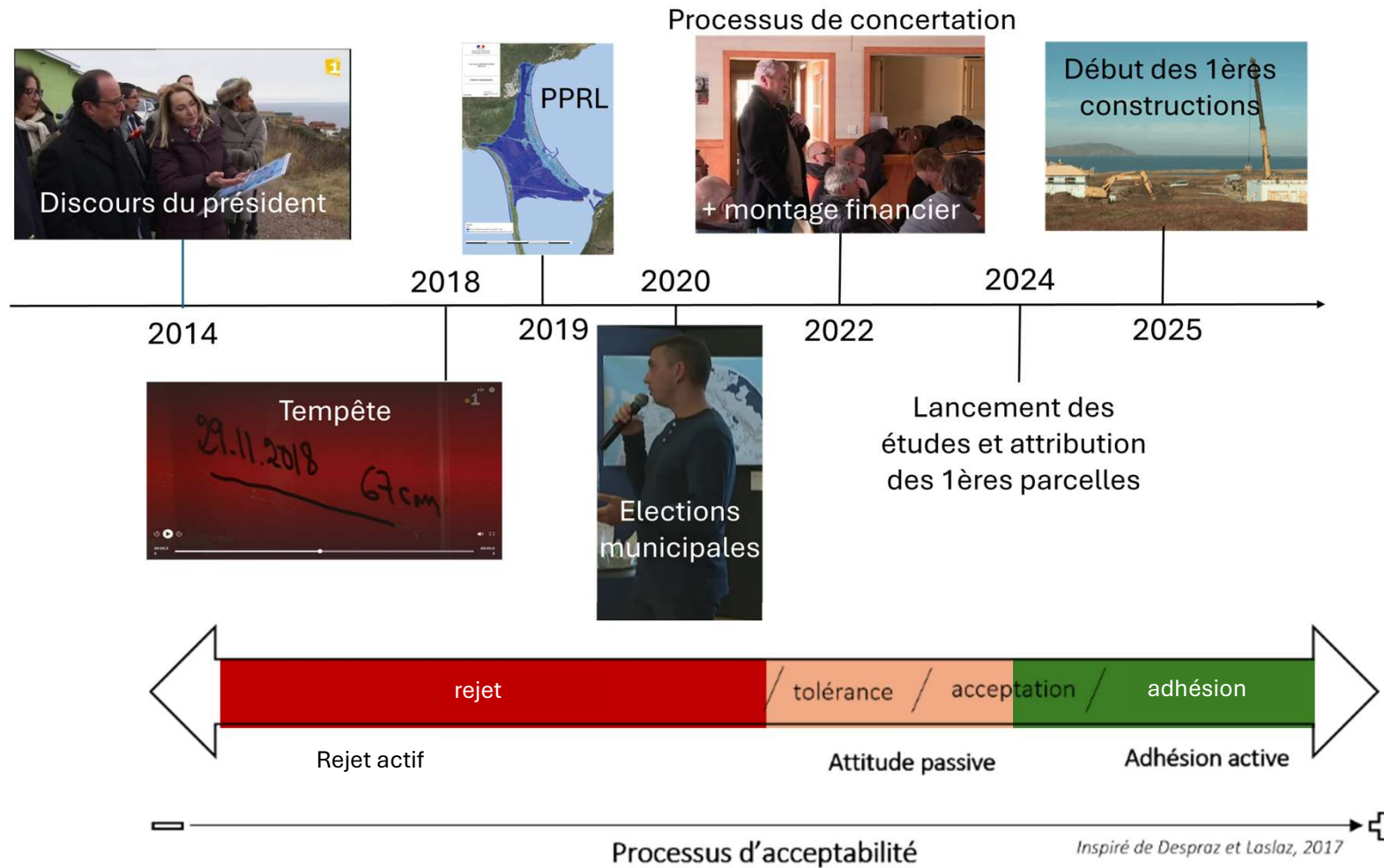
2024

2025

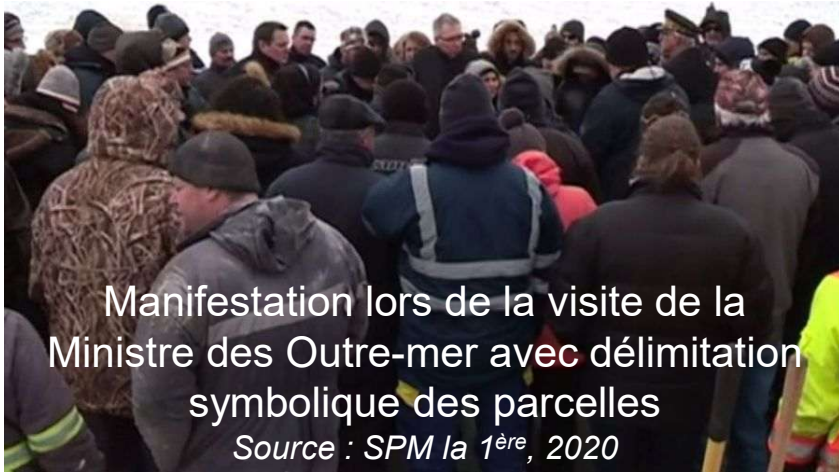


Lancement des études et attribution des 1ères parcelles

1) Renoncer, un acte cognitif individuel mais aussi sociétal et politique



2) Refaire territoire : renoncer mais proposer une alternative en s'appuyant sur la population



3) Elus et services de l'Etat, des leviers indispensables

Visite de la délégation des Îles de la Madeleine
2009

Tempête avec rupture de la route de l'isthme
2009

Xynthia : changement national dans la gestion des risques littoraux
2010



Études préliminaires au PPRL

2011 - 2013

Document public



VULIT :
Vulnérabilité du littoral de Saint Pierre et Miquelon face aux risques côtiers
Phase 2 : caractérisation des aléas recul du trait de côte et submersion marine

Rapport final

BRGM/RP-63988-FR
Mai 2016



3) Elus et services de l'Etat, des leviers indispensables



SPM la 1^{ère}

Visite du Président F. Hollande : annonce du PPRL; choc de la population

2014

Protestations contre le PPRL : manifestation des bouées

2014



Poursuite des démarches PPRL

2014 - 2018

3) Elus et services de l'Etat, des leviers indispensables

Depuis 2020 : le maire et son équipe municipale locale, moteurs du projet

Avec un soutien exemplaire de la Préfecture et des services de l'Etat

Tempêtes avec dégâts et inondations : choc

et prise de conscience

2018

Questionnaire sur l'acceptabilité de la
relocalisation : 89% acceptent

2019

Approbation et prise d'effet du PPRL

2019

Visite de la Ministre des Outremer : manifestation
délimitant des parcelles sur l'île de Miquelon

2020

Élection d'une nouvelle équipe municipale :
l'avenir du village au cœur de leur projet

2020

Prise d'effet du STAU : une zone à urbaniser
est prévue sur la Grande Miquelon

2021

2019

2021

Saint-Pierre et Miquelon : La préfecture lance un atelier des territoires à Miquelon face au changement climatique

31 janvier 2022



Franck Detcheverry, maire de Miquelon-Langalde, lors d'une réunion publique sur le village (SPM la 1^{ère}, 2022)

4) Quels financements ? Des enveloppes à prévoir



Fonds Barnier

- Rachat des maisons exposées
- Déconstruction des maisons
- Renaturation des anciennes parcelles



BANQUE des
TERRITOIRES



PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Saint-Pierre
et Miquelon
Collectivité Territoriale



Mairie
de Miquelon-Langlade

Travaux de G. Le Cozannet, de la Cour des Comptes, de E. Cazaux sur l'assurabilité, les dispositifs assurantiels et les financements

Que conclure ?

- ✓ Renoncer ne veut pas dire abandonner un territoire et une population.
- ✓ L'Etat au sens large (services, outils, législation), ainsi qu'un fort engagement politique local, permettent d'initier, puis accompagner le renoncement et la bifurcation du territoire
- ✓ Associer la population est un défi mais facilite la réussite
- ✓ De tels projets nécessitent de prendre en compte différentes échelles à la fois spatiale et temporelles.
- ✓ Des outils réglementaires et des dispositifs financiers restent à inventer pour accompagner les bifurcations

LES ATELIERS DU PUCA

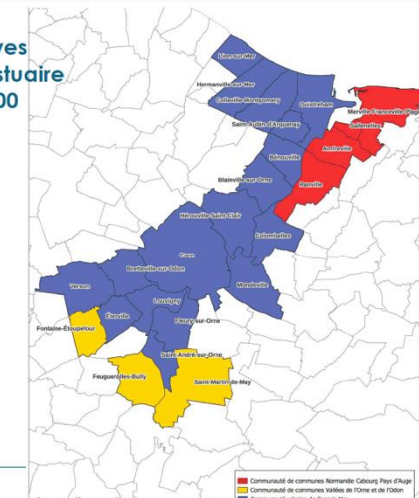
LE RETOUR D'EXPÉRIENCES DE CAEN LA MER

7 AVRIL 2026

La presqu'île de Caen est un territoire possédant de grands atouts à la fois paysagers et urbains : la première est constituée d'une double proximité, avec la mer, avec la ville, en tant que territoire d'interface entre la géographie fluviale et la géographie portuaire...



Entités administratives concernées par l'Estuaire et son littoral en 2100

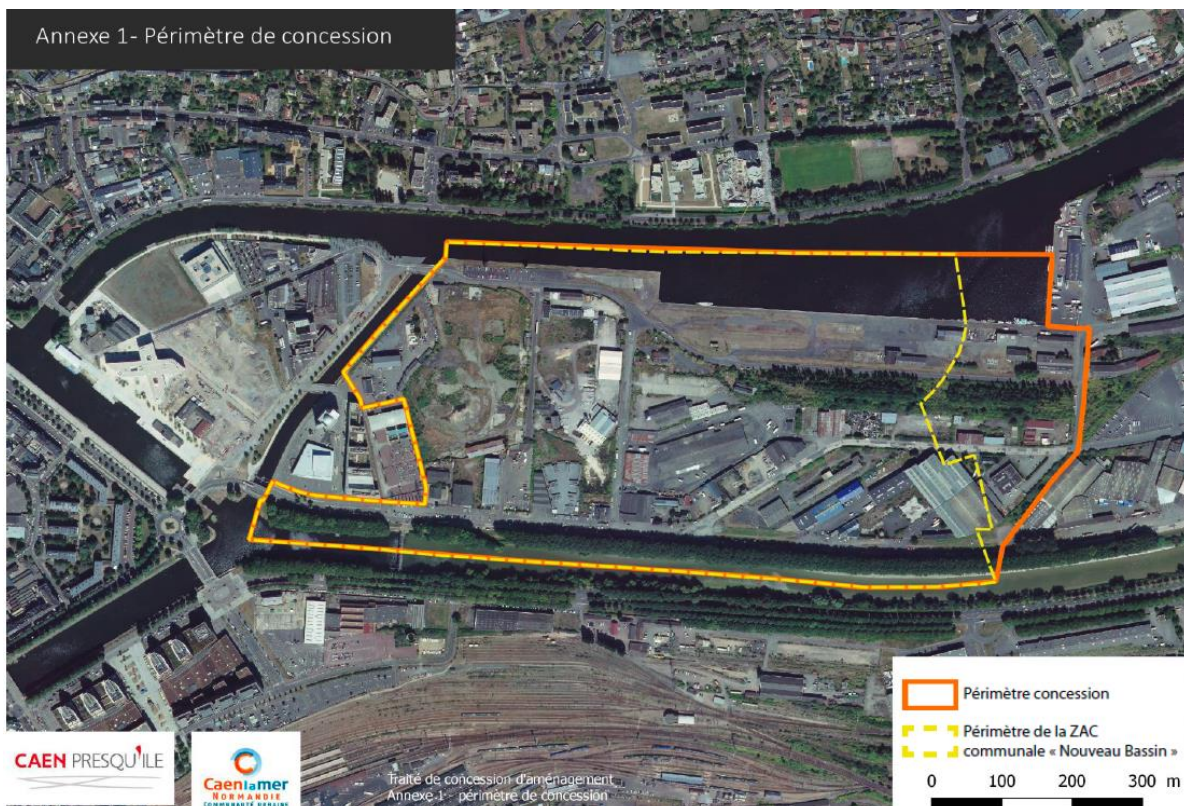


24 communes
3 intercommunalités
205 000 habitants
340 000 visiteurs / an



La ZAC Nouveau Bassin

- Un quartier démonstrateur
- Livre blanc promoteurs
- Formes urbaines variées
- Diversité typologie de logements (grande mixité)
- Parc urbain, végétalisation, fraîcheur...



- 2300 logements / 35 000 m² d'activités
- Transparence hydraulique + élévation > au PPRM
- Réseau de parkings silo / TC
- Plateforme de valorisation des terres

- Une ZAC Communautaire
- 10 années de travail préparatoire
- 78 M€ de dépenses d'aménagement / 18 M€ d'équipements primaires
- Une participation d'équilibre de 20 M€

DE L'ALERTE AU RENONCEMENT

- Printemps 2023 : dernier rapport du GIEC + Rapport du haut Conseil pour le Climat
- La SPLA s'interroge, non pas sur les risques, mais sur l'impact au quotidien et en fonction des marées de l'élévation du niveau de la mer
- Échanges avec le GIEC Normand, commande d'une étude de simulation statique à SOGETI

→ Mieux penser les effets du changement climatique sur le territoire

→ L'importance majeure de la science et des données

LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE SOGETI (2023)

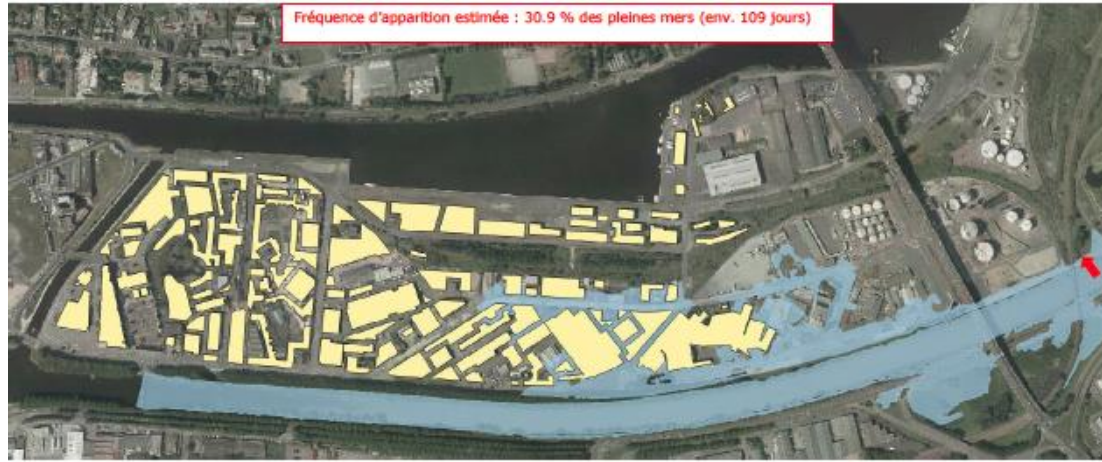


Figure 6 : Secteurs du projet situés sous la cote 4.74 mNGF

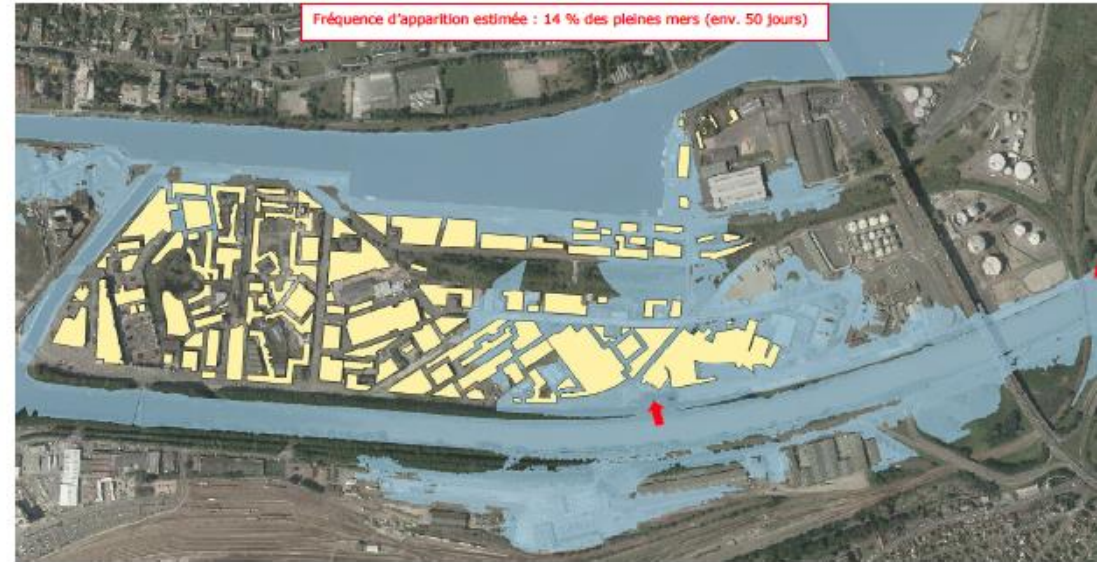


Figure 7 : Secteurs du projet situés sous la cote 4.89 mNGF

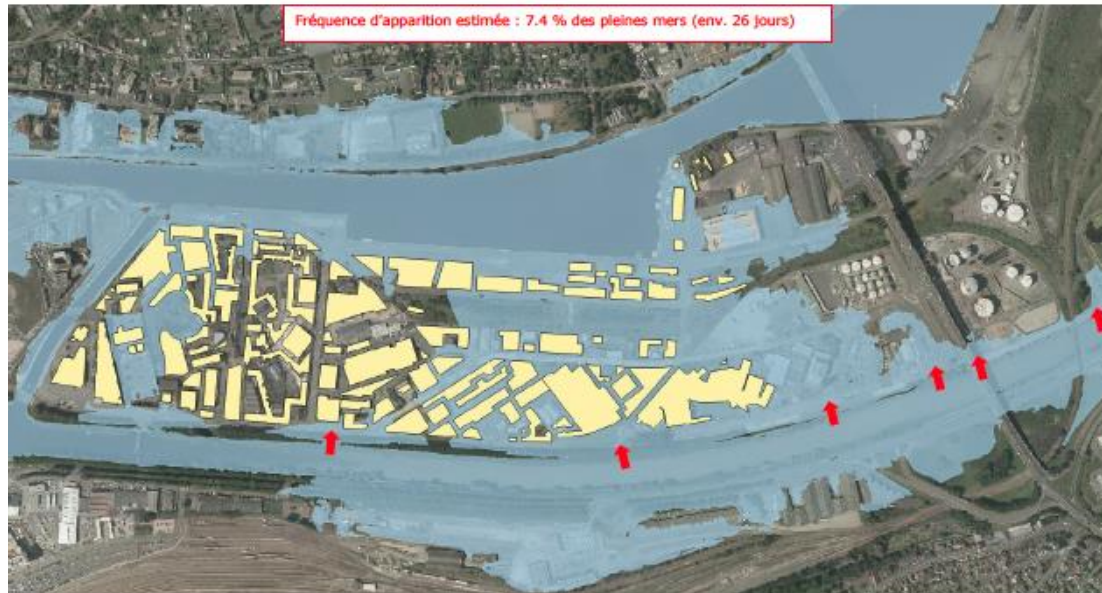


Figure 8 : Secteurs du projet situés sous la cote 5.11 mNGF

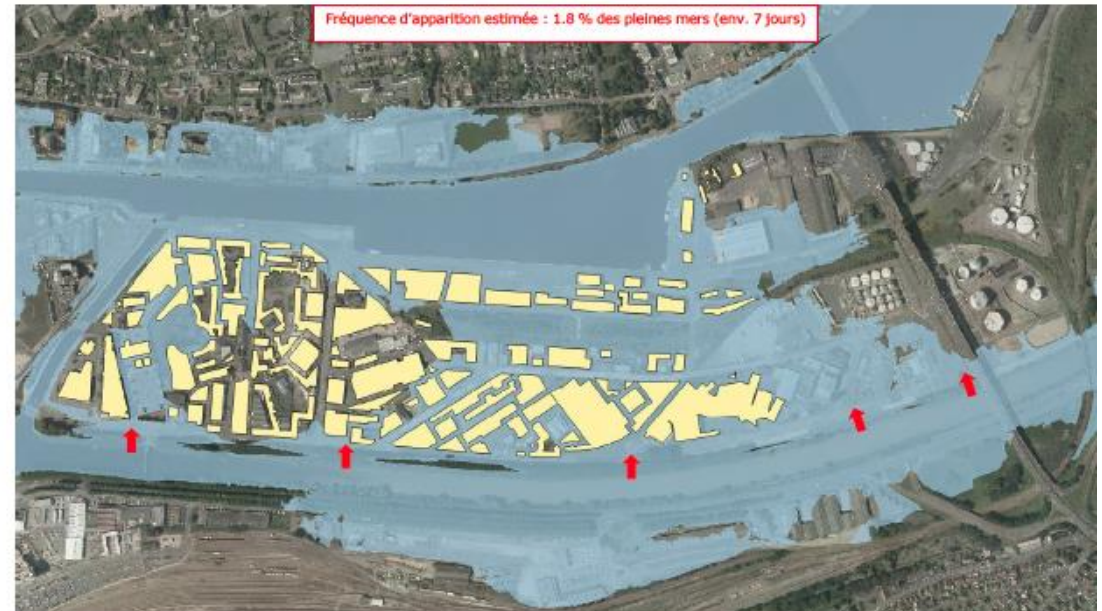


Figure 9 : Secteurs du projet situés sous la cote 5.22 mNGF

DU RENONCEMENT A LA REDIRECTION

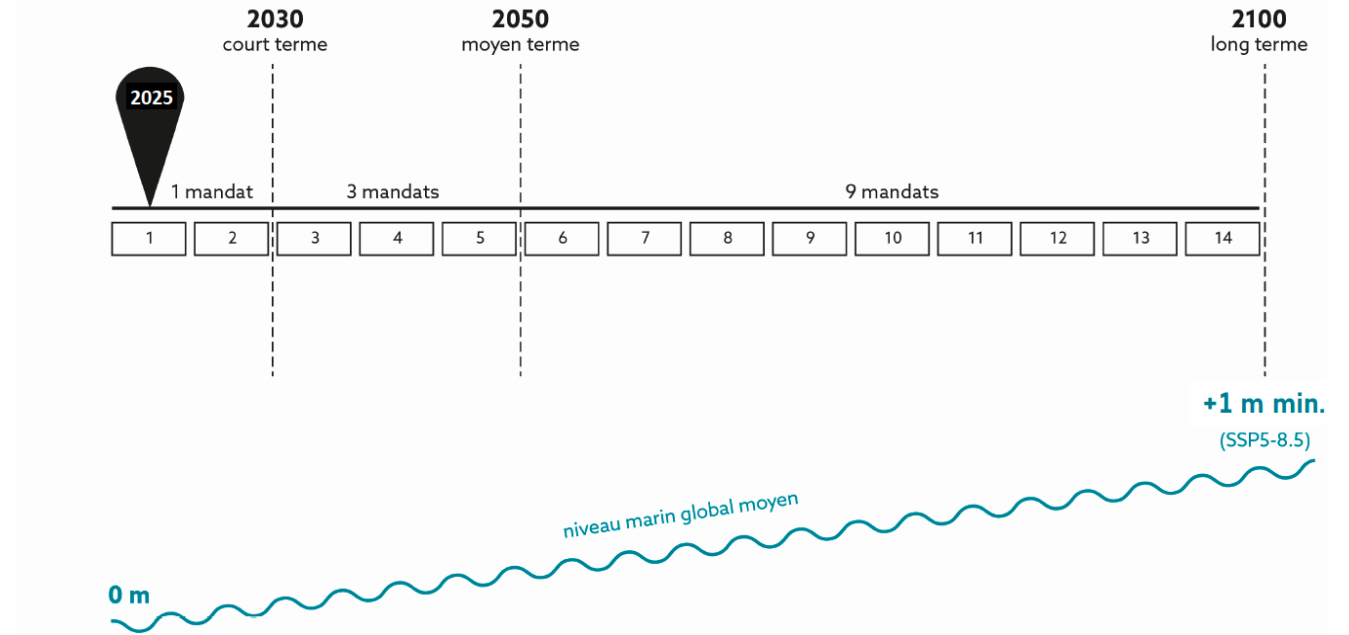
- Arrêt du projet (mise en pause) suite étude statique ... une décision rapide... pas mise en débat...assumée
- Un choc pour les équipes
- On ne signe plus avec les promoteurs
- Lancement étude hydraulique dynamique sur la BVO (modélisation avec scénarii jusqu'à +1m70) / arrête extension Tram et projet Passerelle

Le cadre réglementaire n'est plus suffisant (adapté) pour procéder à nos choix et à nos actions publiques

On peut abandonner un projet mais pas le territoire

LA REDIRECTION

- Changer de grilles de lecture
- Réfléchir sur différentes échelles spatiales (en cohérence)
- Réfléchir de façon systémique
- Réfléchir sur différentes échelles temporelles



- Réflexion et aménagements sur la ZAC Nouveau Bassin
- Poursuite des aménagements sur l'embouchure de l'estuaire
- Réflexion sur une stratégie de résilience à l'échelle de l'Estuaire → Vers un PPA

Ne pas abandonner..



Requalifier

Réutiliser

Réaménager

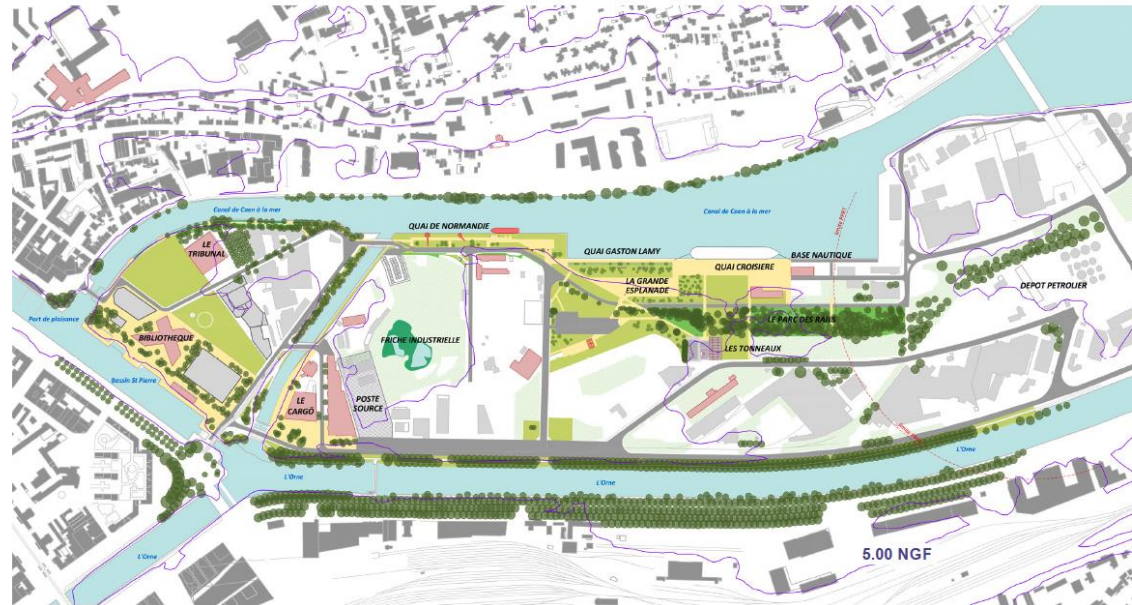
Rediriger

Dessiner une recomposition spatiale de 2025 à 2100

PLAN D'INTENTIONS

2025

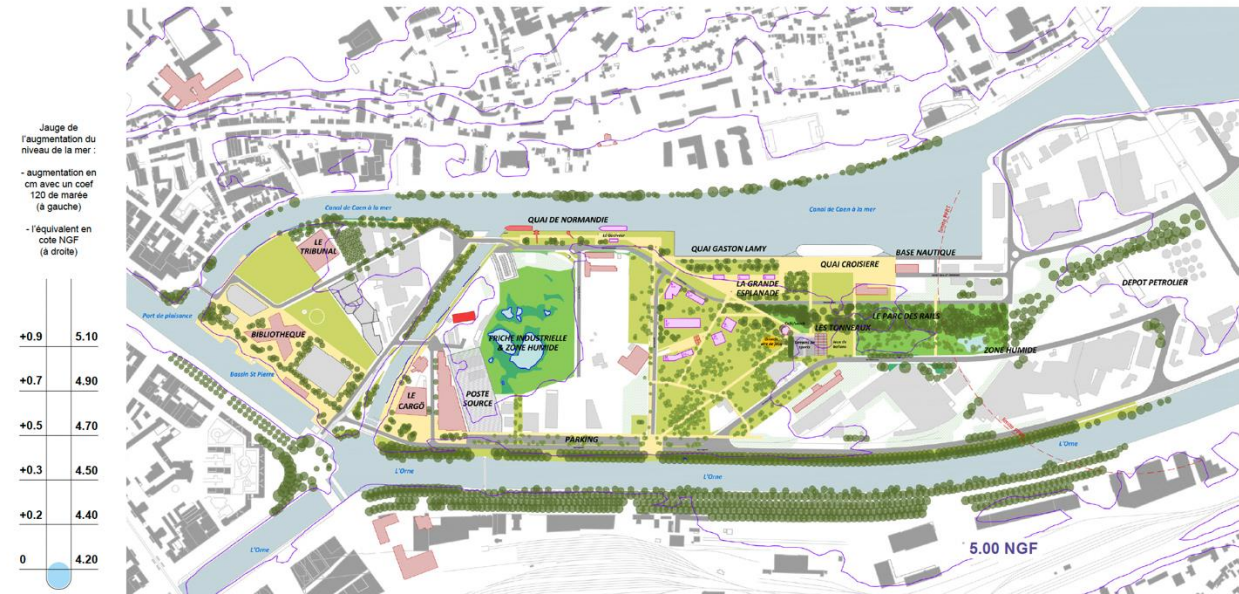
Finalisation des travaux de la PHASE 01



PLAN D'INTENTIONS

2030

Réalisation de la phase 02 des espaces publics et construction d'un programme bâti

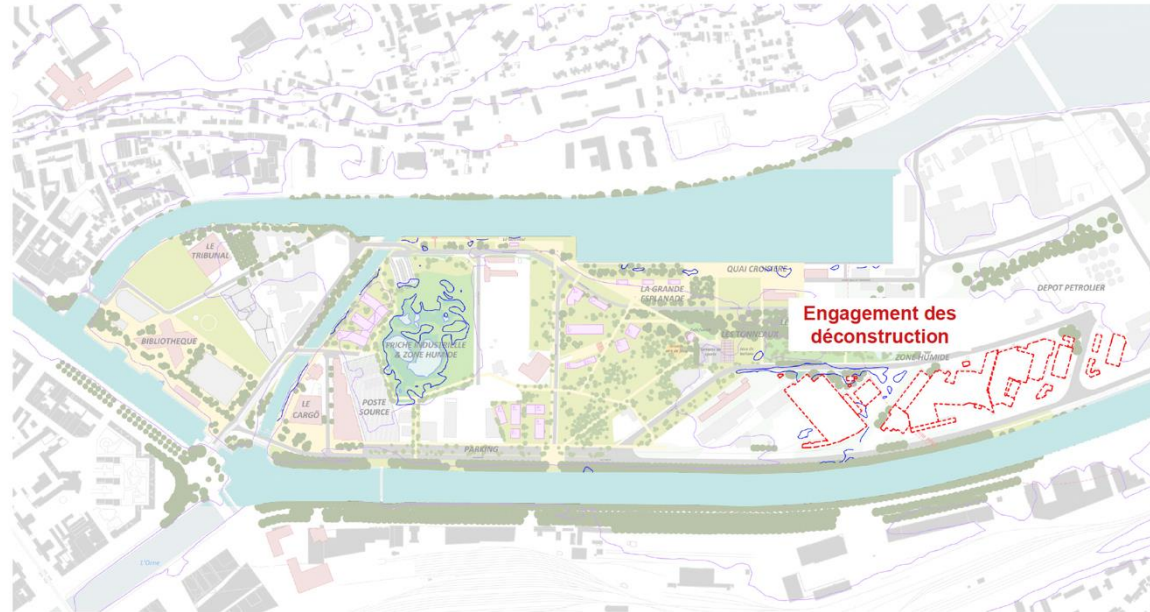


Dessiner une recomposition spatiale de 2025 à 2100

PLAN D'INTENTIONS

2050

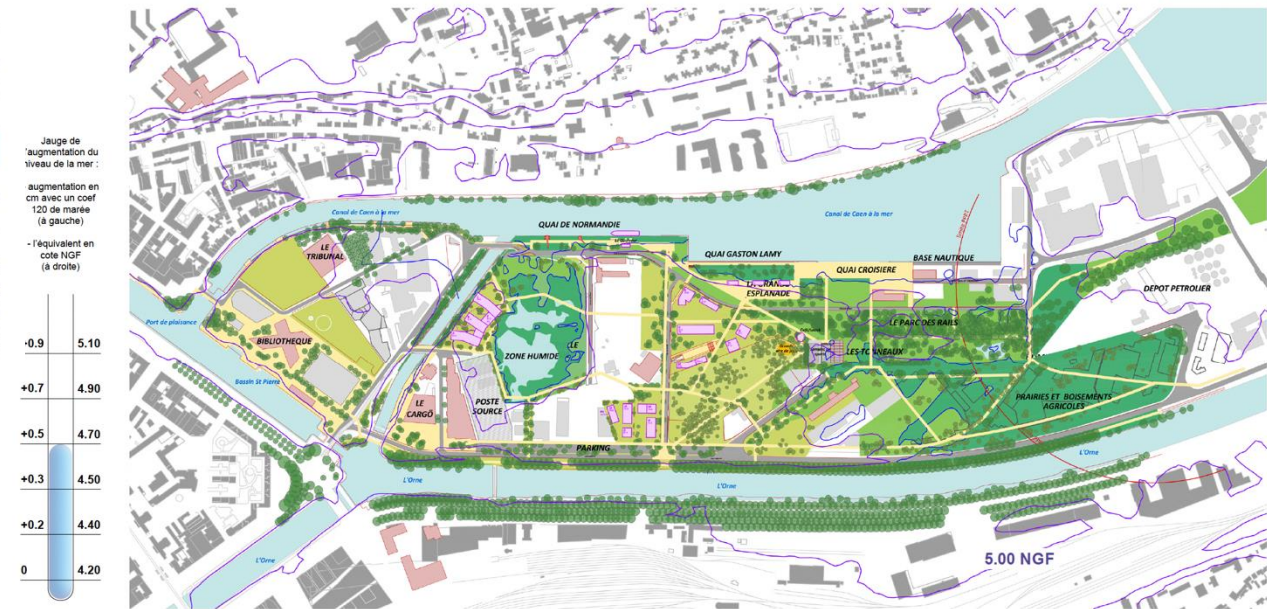
Anticiper la montée des eaux en débutant la déconstruction



PLAN D'INTENTIONS

2060

Vivre avec la présence de l'eau et révéler un parc paysager humide unique

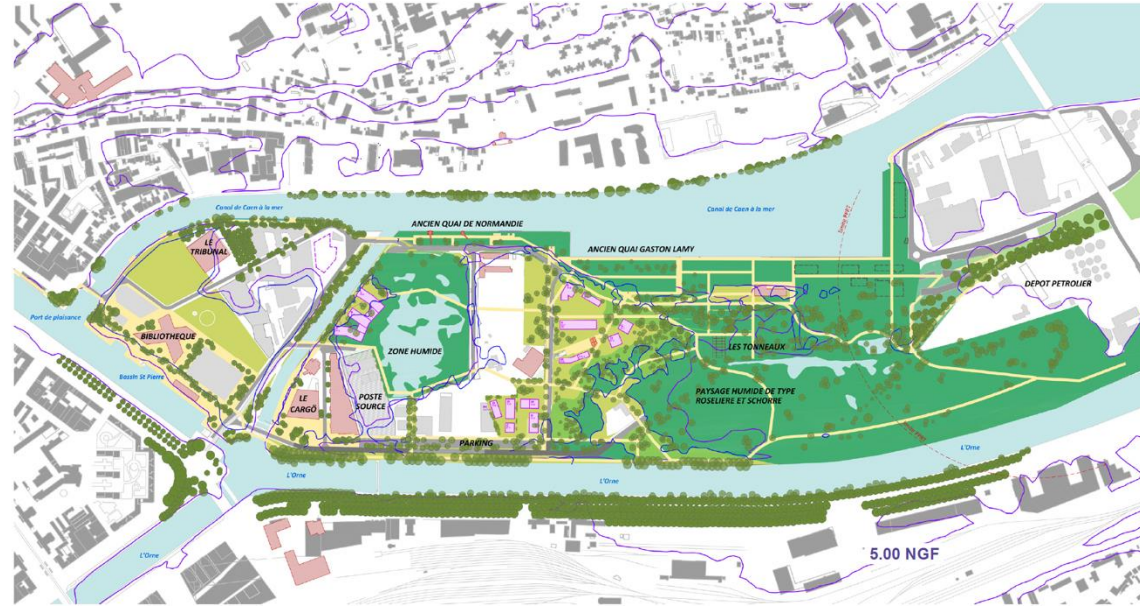


Dessiner une recomposition spatiale de 2025 à 2100

PLAN D'INTENTIONS

2080

Vivre dans un territoire résilient



PLAN D'INTENTIONS

2100

Laisser l'eau dessiner un parc maritime

Jauge de l'augmentation du niveau de la mer :

- augmentation en cm avec un coef 120 de marée (à gauche)

- l'équivalent en cote NGF (à droite)

+1.0 5.20

+0.9 5.10

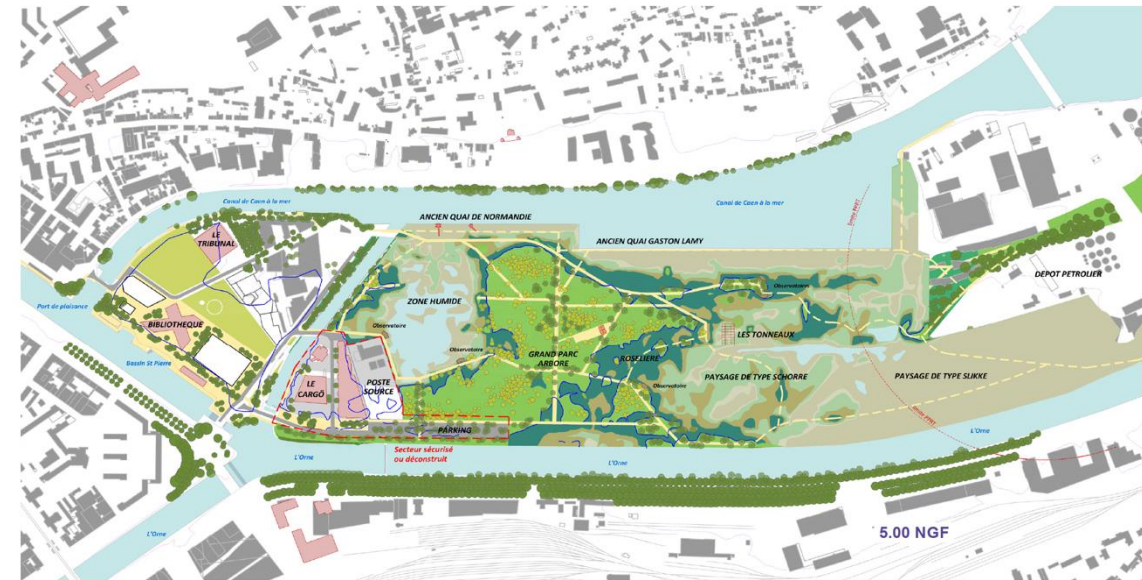
+0.7 4.90

+0.5 4.70

+0.3 4.50

+0.2 4.40

0 4.20



DÉCEMBRE 2025 : SIGNATURE DU 1^{ER} PPA ESTUARIEN

- **La mise en place d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) pour être à la bonne échelle spatiale (cohérence PPRM / étude hydraulique)**
- **Pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation progressive et évolutive de ce territoire par la conception et la réalisation d'un schéma directeur « terre-mer-fleuve ». Une stratégie qui alimentera en continu les documents de planification (PLUI HM – SCOT AEC)**
- **Celui-ci aura pour ambition d'imaginer une recomposition du territoire à différentes échelles de temps, tout en prenant en compte les démarches d'ores et déjà engagées.**

LES CONDITIONS MAJEURES DE RÉUSSITE

- **Une volonté politique et un engagement des équipes internes**
- **Un partenariat exemplaire avec les services locaux de l'Etat**
- **Une équipe projet impliquée**
- **Une mobilisation et une cohérence de l'ingénierie locale (Services Etat et CU, SPL Caen la Mer Aménagement, l'agence d'urbanisme et le Pôle métropolitain)**
- **Un conseil scientifique pluridisciplinaire**
- **Une gouvernance souple, qui se coconstruit**